Informations de base	
2021/3007(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Règlement sur les exigences de fonds propres (CRR): normes techniques de réglementation précisant les conditions régissant la consolidation dans les cas visés à l'article 18, paragraphes 3 à 6, et à l' article 18, paragraphe 8 Complétant 2011/0202(COD) **Subject** 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière	

Acteurs principaux			
Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Affaires économiques et monétaires		